



Direction de
l'Enseignement de la
Formation, de
l'Insertion et de la
Jeunesse

République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.71.00

CONSULTATION

Cahier des charges/Appel à propositions

**« BILLET D'AVION
POUR BENEFICIAIRES D'AIDES INDIVIDUALISEES A LA FORMATION
EN METROPOLE »
2025**

**OBJET DE LA
PRESTATION**

Proposition d'offres pour un billet d'avion (Retour simple) pour 01 stagiaire de la province Nord bénéficiant d'une aide individualisée à la formation.

Contexte et enjeux de la prestation

Dans le cadre des ses politiques publiques, La province Nord soutient l'émergence de parcours de formation professionnelle continue individuels visant au développement ou au maintien de qualifications et compétences professionnelles reconnues.

Dans ce contexte, a été émis en place un dispositif "aides individualisées à la formation (AIF) et pour lequel une ou plusieurs aides sont attribuées.

Ce dispositif d'aide financière vise à favoriser l'accès à la formation professionnelle et le retour aux études universitaires dans le cadre de filières prioritaires au développement en province Nord et/ou de la Nouvelle-Calédonie. Elles concernent les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire En ou Hors Nouvelle-Calédonie sur les secteurs prioritaires.

Dans le cadre de l'accompagnement et des aides, sont prévus entre-autres les prises en charges ci-après :

- transport des affaires personnelles lors du retour définitif à hauteur de 1.5 m3 ou 150 kg maximum de la métropole (ville de formation) vers la Nouvelle-Calédonie.
- **billets d'avions des stagiaires (aller simple en début de formation et retour simple définitif en fin de formation) de la Nouvelle-Calédonie à la ville de formation et Vice versa**

**CADRE REGLEMENTAIRE
DU DISPOSITIF**

Délibération cadre modifiée n° 2018-327/APN du 20 décembre 2018 relative au dispositif des aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)

Délibération n° 2018-328./APN du 20 décembre 2018 fixant les barèmes et montants de l'intervention provinciale dans le cadre du dispositif Aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)

PUBLIC CIBLE	Stagiaires de la province Nord, bénéficiant d'une Aide Individualisées à la Formation (AIF) avec la prise en charge du retour définitif en Nouvelle-Calédonie - billet d'avion (Simple) retour définitif fin de formation et rapatriement des affaires personnelles
EFFECTIF	1 bénéficiaire
DESCRIPTIF DE LA PRESTATION ATTENDUE	Billet d'avion RETOUR (simple) de Marseille à Nouméa.
LIEU DE REALISATION	En France métropolitaine
CALENDRIER DE REALISATION	Départ de Marseille entre le 6 septembre et 10 septembre 2025
CONTENU DE LA PROPOSITION	DEVIS avec 3 propositions d'itinéraires minimum Incluant : - conditions de modifications autorisé avant le départ et sans pénalités

		- conditions de modification autorisé avant le départ en cas de Noshow - condition de remboursement en cas de d'annulation avant le départ (le remboursement est à privilégier) - 2 pièces de bagage en soute - Taxes aéroport et frais de service agence
ENGAGEMENT PRESTATAIRE	DU	Le prestataire s'engage à émettre le billet en échange d'un paiement différé même après la date de départ le cas échéant.
PROCEDURE DE LA CONSULTATION		Les offres doivent être adressées : -par courriel à defi-formation-aif@province-nord.nc Et déposées -sur le site de la province Nord : Consultations Province Nord <u>Au plus tard le jeudi 03 juillet 2025-15h</u>
SELECTION CANDIDAT	DU	Toute proposition parvenue hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudiée.
CONTRACTUALISATION		La province Nord (DEFIJ) se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. La province Nord (DEFIJ) se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité. La province Nord (DEFIJ) n'est engagée qu'après émission d'un bon de commande auprès du prestataire retenu pour la prestation
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		Pour toute information complémentaire se renseigner auprès de Mme Gina ETIENNE par mail defi-formation-aif@province-nord.nc